



Milan royal
© Víctor Ortega Horcajo

ÉOLIENNES DANS LE GRAND EST : UNE COHABITATION QUI S'ANNONCE DIFFICILE

Depuis le premier mât implanté en 2002 près de Châlons-en-Champagne, l'énergie éolienne a connu une ascension fulgurante dans le Grand Est, faisant de cette région l'une des principales fournisseuses d'électricité éolienne, avec 2 049 éoliennes en service ou autorisées au 31 mars 2019. De son côté, la population nicheuse de milan royal a subi une chute vertigineuse de 90% dans les années 90 et, avec 250-300 couples, ne représente plus aujourd'hui que 10% de la population française. Elle est aujourd'hui considérée comme stable, voire localement en progression.

La sensibilité du milan royal vis-à-vis des éoliennes est bien connue grâce notamment à la situation allemande, pays qui abrite la moitié de la population mondiale et pour laquelle les ornithologues considèrent l'énergie éolienne comme l'une des principales menaces : 30% des cas de mortalité de rapaces recensés en Allemagne concernent le milan royal. Celui-ci est particulièrement vulnérable car sa hauteur de vol et ses vols lents circulaires à la recherche de ses proies correspondent à la hauteur des pales. De plus, lorsqu'un couple est présent à proximité d'un parc éolien, l'espèce, volontiers nécrophage, prospecte régulièrement le pied des éoliennes à la recherche de cadavres potentiels (petits oiseaux, chiroptères).

État des lieux, 17 ans après la première éolienne dans le Grand Est

Le premier cadavre de milan royal trouvé sous une éolienne le fut en 2009. Depuis, 30 cas de mortalité ont été recensés à la date du 10 juillet 2019, soit 31 au total. Ces données proviennent de découvertes fortuites (39%) et des rapports de suivis mortalité (61%) que les développeurs ont pour obligation de mettre en œuvre. Sachant que seule une petite

partie de ces rapports est disponible, ce bilan n'est donc en rien exhaustif. Les autres régions de France bien pourvues en milan royal (Auvergne, Pyrénées, Corse, Franche-Comté) sont moins exposées du fait d'un développement éolien moins important. Pour cette raison, on ne recense que quatre autres cas de mortalité en dehors du Grand Est : trois en Auvergne et un en Bourgogne. L'éolien constitue aujourd'hui, après l'empoisonnement, la deuxième cause de mortalité pour l'espèce dans le Grand Est.

Les migrants en première ligne ?

L'analyse des cas de mortalité pourrait laisser penser que les milans en migration sont les plus concernés avec un pic de mortalité au printemps et un autre pic à l'automne. Ainsi 58% des cadavres ont été retrouvés au cours de la période postnuptiale (26 août au 23 novembre) et 42% durant la période pré-nuptiale (13 février au 23 mai). Toutefois ce constat est à nuancer pour deux raisons. En premier lieu, les suivis de mortalité sur les parcs éoliens exploités ne couvraient pas ou très exceptionnellement la période de mai à juillet (c'est dorénavant obligatoire depuis 2019) et la hauteur de la végétation à cette époque limite les chances

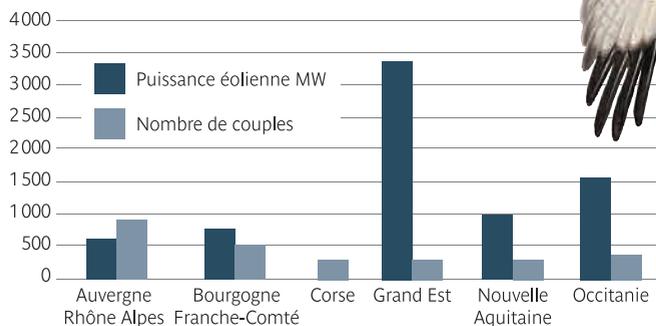


Figure 1. Puissance éolienne (31 mars 2019) et nombre de couples de milan royal par région.

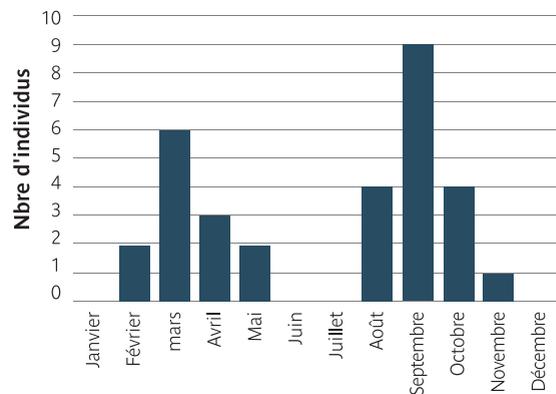


Figure 2. Répartition mensuelle des cas de mortalité

de découverte d'un cadavre. Or c'est de mi-mai à fin juin, lors du nourrissage des jeunes, que l'activité de chasse des adultes nicheurs est la plus intense. Qui plus est, la période du 15 août au 25 septembre - qui ne voit habituellement passer que peu de migrateurs (90 % des milans migrateurs observés dans le Grand Est le sont entre le 26 septembre et le 6 novembre d'après le suivi de migration réalisé par Lorraine Association Nature sur la colline de Sion-54) - est quand même concernée par 13 cas de mortalité soit près de la moitié du total ! En outre, les seuls oiseaux bagués retrouvés morts (2 sur 31) l'ont été à cette époque et étaient originaires de la Bourgogne voisine. L'impact sur la population locale n'est donc peut-être pas aussi anodin que la répartition temporelle de la mortalité pourrait le laisser penser malgré l'absence de cas de mortalité en juin et juillet.

D'abord éviter...

La vigilance s'impose donc en cas de présence potentielle de l'espèce à proximité d'un projet de parc éolien aussi bien durant la période de nidification que celle de migration. Avec moins de 100 oiseaux hivernant dans le Grand Est, la problématique liée à l'hivernage est secondaire. Mieux prendre en considération le milan royal implique déjà dans un premier temps d'effectuer les recherches spécifiques adéquates lors de l'étude notamment en localisant les éventuels couples nicheurs dans un rayon de 10 km et en identifiant précisément les principales zones de chasse. Ceci peut paraître évident, mais il s'avère que 69 éoliennes, pour la majorité en Lorraine, sont actuellement situées à moins de deux kilomètres d'un nid de milan royal sans qu'aucune mesure de protection particulière n'ait été mise en place. Le risque a donc été fortement minoré lors de l'étude d'impact, faute de recherche spécifique de l'espèce.

Il paraît illusoire de vouloir mettre en place des mesures compensatoires liées à une éventuelle mortalité à venir. Les seules mesures envisageables concernent l'évitement : ne pas implanter d'éoliennes trop près des nids de milan royal (une étude allemande a démontré que le nombre de cas de mortalité recensés chez les milans royaux est directement corrélé à la proximité des nids (Hötter, H. (2017). *Birds of Prey and Wind Farms : Analysis of Problems and Possible Solutions*), conserver les zones à fortes densités de milan royal vierge d'éoliennes (ainsi que toutes les ZPS où le milan est présent) et arrêter les machines aux périodes les plus sensibles en fonction des résultats de l'étude d'impact. L'arrêt des éoliennes apparaît comme une évidence lorsque les parcelles autour des éoliennes sont travaillées par les agriculteurs car les travaux agricoles (fauche, déchaumage, labour) sont extrêmement attractifs pour le milan royal. Les systèmes de détection couplés à des modules d'effarouchement ou de mise à l'arrêt des machines relèvent de la recherche et développement. Ils doivent être mis en œuvre, testés et améliorés sur les parcs existants présentant un risque pour les milans royaux, mais ils n'apportent pas aujourd'hui de garantie suffisante pour empêcher la mortalité du milan royal. Ils ne peuvent donc être considérés comme des mesures de réduction suffisantes lors du développement des projets. Leur perfectionnement constitue une priorité avant d'oser espérer que la technologie puisse contribuer au salut de l'espèce.

Lorsque le parc s'annonce problématique, il est nécessaire de mettre en place une étude renforcée de suivi mortalité incluant toutes les périodes de mortalité y compris au printemps et en début d'été (mars à juillet). Ces mesures sont nécessaires de manière à pouvoir modifier les modalités d'exploitation en cas de problème. À plus large échelle, il



Milans royaux. © David Slater/
NHPA/Photoshot/Biosphoto

Titre de la carte

- Zone de nidification principale
- Zone de présence en période de nidification
- Éolienne construite ou autorisée

paraît indispensable d’avoir une vision plus fine de l’impact cumulé des parcs éoliens, paramètre hélas encore trop peu abordé dans les études d’impact existantes.

Une cohabitation de plus en plus difficile

Avec 40 % d’éoliennes incluses dans la zone de nidification du milan royal mais 15 % seulement dans les zones à forte densité de couples reproducteurs on peut considérer que la population nicheuse du Grand Est reste pour le moment relativement épargnée. Il est vrai que la majorité des parcs existants se trouvent dans les grandes plaines agricoles de la Marne, de la Meuse et de l’Aube où l’espèce ne niche pas. La Lorraine qui abrite une importante population de milan royal (nord de la Moselle) voit actuellement fleurir de nombreux projets, tout comme l’est de la Haute-Marne et le sud meusien. Le gouvernement ambitionne de faire passer la puissance éolienne nationale de 15 à 26GW d’ici 2023

puis au-delà de 34,1GW en 2028, la pression qu’exercent les éoliennes sur cette espèce risque donc d’augmenter de façon importante car, après avoir équipé les zones les moins problématiques, les développeurs se concentrent désormais sur le reste du territoire incluant des zones à forte sensibilité environnementale. En attendant, la LPO Champagne-Ardenne, la LPO Alsace et Lorraine Association Nature restent vigilantes. Ceci impose une attention permanente pour réagir promptement lors des enquêtes publiques et lors de l’élaboration des documents de planification territoriale. Une étroite concertation avec les services de l’État et les développeurs afin que le problème soit pris en compte à sa juste mesure est donc plus que jamais nécessaire.

*Aymeric Mionnet, LPO Champagne-Ardenne
Guillaume Leblanc, Lorraine Association Nature
Sébastien Didier, LPO Alsace*